



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/09/20

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 septembre 2020
Qe - 2020/10

Aujourd'hui 29 septembre 2020, à 14h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h50 à 18h26

Etaient Présents :

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 15h43

Excusés :

Question écrite de Philippe Poutou concernant la crise sanitaire et le plan anti-Covid

Monsieur Philippe POUTOU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Question écrite de Philippe Poutou Concernant la crise sanitaire et le plan anti-Covid

Nous avons bien vu le tout récent plan anti-COVID de la Préfecture. A part des interdictions, des limitations, un discours culpabilisant et menaçant, des promesses de contrôles et de verbalisations, où sont les réponses à la crise sanitaire ?

Il s'agit bien pourtant d'une épidémie qui pourrait rebondir et d'une question de santé publique ! Alors où sont les moyens mis dans le système hospitalier, dans la médecine générale, dans les laboratoires ? Où sont les moyens mis pour renforcer le système de santé publique ? Ces moyens manquent cruellement. Pourquoi n'y a-t-il pas de plans de recrutement de personnels pour soigner dans les meilleures conditions ?

C'est incompréhensible. Tout le monde sait que le système hospitalier a été saturé, débordé pendant la première vague. Tout le monde le dit, le personnel soignant en premier, que les moyens sont insuffisants. La réponse ne serait-elle pas dès maintenant de développer des services publics, de santé bien sûr mais aussi des services publics de proximité qui répondent aux besoins vitaux des gens : alimentation, sanitaire, logement ... ?

Que font l'Etat, le CHU, l'ARS, l'ensemble des pouvoirs publics, à part faire la police ? N'est pas à ces instances de prendre leurs responsabilités en faisant tout ce qu'il est possible de faire pour protéger la population ?

Aussi la mairie a le pouvoir d'agir en donnant des moyens supplémentaires dans les quartiers, par exemple en mettant en place des dispensaires de santé municipaux, pour assurer les dépistages et les premières prises en charge de soins, pour aider et soutenir psychologiquement les gens qui en auraient besoin, pour sensibiliser la population.

La mairie pourrait aussi lancer un plan d'urgence pour loger et ainsi mettre à l'abri les personnes à la rue. Elle pourrait encore fournir gratuitement les masques aux habitants, plus particulièrement aux personnes fragiles et en situation précaire.

Et plutôt que de tout imposer par en haut, parfois brutalement, plutôt que de faire la leçon, de considérer toujours que si ça ne va pas, c'est la faute à l'indiscipline populaire, pourquoi au contraire ne pas s'appuyer sur les habitants pour préserver et renforcer les liens de solidarité, s'appuyer sur les réseaux associatifs, syndicaux, sur les collectifs militants afin de leur donner des moyens d'agir directement dans les quartiers, pour aider, pour soulager ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Philippe POUTOU